



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1052

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Ternay - Convention de recettes à souscrire avec les différents partenaires pour le financement de la station de surveillance du milieu naturel de Ternay pour l'année 2009**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1052**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Ternay - Convention de recettes à souscrire avec les différents partenaires pour le financement de la station de surveillance du milieu naturel de Ternay pour l'année 2009**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La station de surveillance du milieu naturel de Ternay, située sur la rive gauche du Rhône, a été mise en service en 2001. La Communauté urbaine a pris en charge la maîtrise d'ouvrage de cet outil depuis le 31 décembre 2006. Cette décision a fait l'objet de la délibération n° 2007-3898 du 10 janvier 2007.

Cette station assure une fonction d'alerte pour les champs captants du syndicat mixte Rhône sud qui alimentent entre autre Givors et Grigny. Ces mesures en continu sur le Rhône permettent également un suivi des variations de la qualité des eaux du fleuve sur de courtes périodes et sur du long terme à des fins patrimoniales. Située en aval de l'agglomération lyonnaise, c'est aussi un indicateur pertinent de l'impact des rejets d'origine domestiques ou industriels. Enfin, la station de Ternay sert de plateforme d'essai concernant une action du pôle de compétitivité Axelera.

Portée par le Spiral'eau, instance de concertation des acteurs de l'eau et de l'environnement de l'agglomération lyonnaise, la station de Ternay fait l'objet d'un partenariat technique et financier entre la Communauté urbaine, Camaly (association pour la Connaissance et l'amélioration du milieu aquatique de l'agglomération lyonnaise, constituée de la Communauté urbaine et de l'APORA, association d'industriels), le syndicat mixte d'eau potable Rhône sud, le syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et la Compagnie nationale du Rhône.

Un contrat d'exploitation de cette station a été signé avec la société SDEI à compter du 20 février 2008 pour une durée de 4 ans et pour un montant total de 690 000 € HT valeur base marché.

Ce coût de fonctionnement, estimé pour 2009 à 176 940 € HT (estimation pour révisions de prix comprise) est couvert par la Communauté urbaine avec la participation de différents partenaires :

- Camaly : association pour la Connaissance et l'amélioration du milieu aquatique de l'agglomération lyonnaise, constitué de la Communauté urbaine et de l'APORA, (association d'industriels) : 40 696 € HT,
- le syndicat mixte d'eau potable Rhône sud : 14 951 € HT,
- le syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier : 8 050 € HT,
- la Compagnie nationale du Rhône : 7 962 € HT.

Le solde d'un montant de 105 181 € HT est à la charge de la Communauté urbaine qui sollicitera une aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 30 %, soit 53 082 € HT, ce montant venant en déduction de la participation communautaire.

Les modalités de participation financière pour l'exploitation de la station feraient l'objet d'une convention à souscrire avec les différents partenaires pour l'année 2009.

Une convention identique interviendrait chaque année pour fixer les modalités de participation financière des différents partenaires ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation des différents partenaires pour l'exploitation de la station de surveillance du milieu naturel de Ternay,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et les différents partenaires, Camaly, le Syndicat mixte d'eau potable Rhône sud, le syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier, la Compagnie nationale du Rhône pour l'année 2009.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention avec les différents partenaires pour l'exploitation de la station,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 082 € HT,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La recette de fonctionnement à hauteur de 124 741 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 748 800 - fonction 831.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.